

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA SEMAINE

### EN FRANCE

Le 14 Juillet. — Les trois ans

Comme chaque année, l'anniversaire du 14 juillet ramène de la part des royalistes les mêmes critiques contre cette journée, préface de notre grande Révolution. A les entendre, le 14 juillet fut une minute heureuse pour une populace en débauche et la Révolution un véritable attentat contre la patrie. Il est certain qu'il n'y a pas dans la prise de la Bastille, en fait, tout ce qu'on y a mis. L'événement vaut surtout comme symbole. Il est la première manifestation démontrant que la royauté, inférieure à la mentalité française, avait cessé de plaire.

Lorsque les royalistes vantent les beautés du régime qui leur est cher, ils parlent sans cesse de saint Louis, de Henri IV, de Louis XIV. Tout le monde est d'accord sur la grandeur — parfois relative au reste — de ce passé. Mais c'est le passé. Nous ne sommes ni au treizième, ni au seizième, ni au dix-septième siècle. Il faut situer les choses dans leur temps. Ce sont les Français du dix-huitième siècle qui ne voulurent plus de Louis XVI, ce sont les Français du dix-neuvième siècle qui mirent en fiacre Louis-Philippe, roi citoyen.

Quand on parle du roi, c'est une duplicité d'aller chercher les plus belles fleurs dans les parterres de l'histoire. L'idée de roi doit se concrétiser dans notre pensée sous les aspects de Louis-Philippe, dernier occupant. Et ce souverain, entre beaucoup d'autres raisons, fut chassé parce qu'il s'opposait vigoureusement aux vœux de la nation désireuse de certaines libertés politiques. A supposer — supposition invraisemblable — qu'on reprenne l'expérience, qu'on nous donne un Louis-Philippe amélioré, qu'est-ce que nous aurions ? Un chef d'Etat châté qui de par sa fonction ne sera rien et n'aura même pas le droit, comme en Angleterre, de présider un Conseil des ministres. Autant vaut un élu temporaire choisi pour ses qualités. Si sa façon d'exercer le pouvoir est mauvaise, point n'est besoin d'une révolution, on peut sans peine lui faire comprendre qu'il faut qu'il se soumette ou qu'il se démette.

La durée du service militaire n'est pas une affaire de parti. C'est une affaire de circonstance et de raison. Pour mettre d'accord tous les Français il suffisait à qui gouverne de dire : Il faut tant d'hommes sous les drapeaux, et je le prouve. Au lieu de cela, on est parti comme par surprise et en désordre, paraissant faire de la défense militaire une loi politique panachée de votes de confiance.

Ecoutez comment s'exprime un partisan du service de trois ans, le lieutenant-colonel Roussel, ancien député réactionnaire, ancien officier d'état-major, dans la Liberté, journal ministériel nationaliste, sous le titre : Dangereuses inconséquences :

« Il me paraît sauf respect, que, depuis quelques jours, tout le monde patauge, la Chambre, la Commission de l'armée, le gouvernement et l'état-major. Se reconnaître dans le fouillis des propositions contradictoires et des amendements bariolés qui tombent sur le bureau devient une tâche impossible, les plus experts commencent à ne plus y voir goutte. Quant aux autres, après des efforts infructueux pour comprendre, ils donnent leur langue aux chats. » Et M. Roussel de conclure : « Le pays est disposé à tous les sacrifices. Mais il veut connaître ce qu'on lui demande, et c'est bien son droit. »

Nous n'avons jamais dit autre chose. Oserait-on prétendre que le pays sache ce qu'on lui demande et pourquoi ? Ce serait exagérer.

Le pays ne peut pas savoir ce que le Parlement ne sait pas et ce que le gouvernement ne sait guère. La loi telle qu'elle résulte des délibérations est un chaos, puisqu'elle étonne ceux qui en sont partisans, en principe. Au moins, que toutes les bonnes volontés s'unissent pour apporter un peu de lumière dans cette ombre, pour faire surtout que cet effort ne soit ni une déception, ni un gaspillage, ni un danger. Il ne faut pas que ces sacrifices soient faits en pure perte.

### A L'ÉTRANGER

#### Le Conflit Balkanique

Le roi de Bulgarie vient de faire demander au roi Charles de Roumanie à quelles conditions il accepterait la paix.

Le roi Ferdinand a préféré s'adresser à la Roumanie, dont les avant-postes menacent la capitale mais avec laquelle ses troupes ne se sont pas battues, qu'à la Grèce et la Serbie, qui ont défait ses armées. Ce chemin détourné n'est pas de nature à avancer les affaires de la Bulgarie. La Roumanie n'accepte, en effet, de traiter qu'avec un plénipotentiaire bulgare qui viendrait directement discuter les conditions de paix en face des représentants de la Grèce, de la Serbie et aussi du Monténégro réunis.

La solidarité des quatre vainqueurs est ainsi affirmée de même que la volonté de la Roumanie d'être associée au règlement territorial collectif, qui est une des bases de la paix.

Ce partage territorial a été arrêté à Uskub, entre la Grèce et la Serbie, d'accord avec les vœux de la Roumanie. Jusqu'à présent, aucune précision n'a été donnée sur ce point. Cette réserve explique, du reste, par le fait que les prétentions des vainqueurs doivent s'accroître avec leur succès et la prolongation de la guerre, de même qu'avec les massacres dont l'horrible liste s'allonge chaque jour.

Du côté de la Turquie, également, les événements se développent comme nous l'avions prévu. Malgré les conseils des puissances, qui s'efforcent de la retenir, elle accentue son avance au-delà de la fameuse ligne d'Enos-Midia, qu'à Londres on lui avait assignée comme limite de ses possessions européennes.

On fait remarquer à Constantinople que les préliminaires de paix signés à Londres n'ont pas été ratifiés, et que les conventions intervenues entre la Turquie et les alliés se trouvent déchirées par la nouvelle guerre.

La Porte croit donc pouvoir tirer avantage des événements, et elle ne dissimule pas son intention de pousser jusqu'à Andrinople, confidente dans le profit qu'elle peut retirer de la reprise de ce gage, lorsque la paix sera définitivement fondée.

### LE FURETEUR.

## L'Évolution de la Mutualité

Le secours mutuel est une œuvre proprement française d'origine et qui est restée « latine » en ses développements, car on ne la trouve, hors de chez nous, qu'en Italie, en Belgique, en Espagne et dans l'Amérique espagnole. Les institutions mutualistes de ces divers pays se sont même groupées en une vaste Fédération internationale qui a bien voulu placer à sa tête le signataire de ces lignes, et dont le but est, notamment de faciliter, de pays à pays, le déplacement et le placement, nous disons la prise en subsistance, des membres de nos sociétés.

La conception mixte ou plutôt complexe qui caractérise la mutualité française s'oppose aussi bien au système de la *prevoyance libre* où se tiennent l'Angleterre et

les Etats-Unis qu'au système de l'assurance obligatoire, adopté par l'Allemagne et l'Autriche, partiellement l'est vrai par notre pays depuis 1910. Elle apparaît comme une des expressions, et non la moins intéressante, du génie progressif et compréhensif de la France, qui s'efforce à travers les changements de régime, de gouvernement et de législation, de concilier les deux termes antinomiques de toute société, l'individu et la communauté, le droit personnel et l'intérêt public, la liberté et la loi.

Issues des traditions corporatives de l'ancienne France, grandies au hasard des initiatives et des conditions locales, réglementées d'abord avec un mélange de sollicitude et de défiance par un « pouvoir fort » qui cherchait le meilleur moyen d'endiguer l'esprit démocratique ; émancipées ensuite par la tolérance sympathique du gouvernement républicain, auxquelles apparaissent comme de précieux auxiliaires pour sa tâche sociale ; enfin pourvues d'une charte libérale (la loi de 1898) qui se borne à donner un cadre légal à leur action, nos sociétés de secours mutuels sont vraiment un produit spontané de l'instinct national.

Les législateurs, les philosophes, les savants qui ont contribué à régulariser leurs opérations, n'ont pas exercé d'influence notable sur leur développement. Ce sont les circonstances et les besoins, les trouvailles personnelles et les succès tâtonnants de l'association, les efforts coordonnés du peuple souffrant et de l'élite compatissante qui ont posé peu à peu les conditions du problème et fait surgir les solutions.

Ce problème n'avait, au début, rien de théorique. Des groupes d'hommes rapprochés par la communauté de la profession et de la vie journalière, se formaient autour d'une paroisse, d'une mairie, d'une usine, autour d'un de leurs chefs ou de leurs frères plus hardi ou plus éclairé, afin de chercher par l'union des bonnes volontés et des ressources disponibles, à s'entraider les uns les autres. On ne visait d'abord qu'à soigner les malades, à enterrer les morts et à secourir temporairement l'indigent accidentelle.

Mais bientôt se révélèrent, sous l'influence des variétés locales et des tentatives individuelles, de nouvelles formes de risque et de défense, qui ne rentrent dans aucune catégorie précise de la science sociologique, mais qui les enveloppent toutes, comme la vie débordante hors de classifications des naturalistes : c'est le « pain de la mutualité », le « lait de l'enfance mutualiste », la « mutualité maternelle », la « mutualité scolaire », la « mutualité familiale », la « dotation de la jeunesse », etc.

L'ingéniosité des intéressés se développe surtout dans la recherche des ressources supplémentaires, condition indispensable du progrès, tant la cotisation est faible et limitée par la pauvreté générale. Ici l'ardeur apostolique du président de la société, son crédit dans la contrée, lui permettent de doubler l'apport normal, en plaçant un membre honoraire derrière chaque participant ; là, le même résultat est obtenu par des fêtes annuelles, dont la tradition s'est si bien établie dans le pays qu'elles forment une sorte d'institution civique à laquelle tous les bons citoyens et leurs familles considèrent comme un devoir d'assister ; ailleurs, une campagne s'organise pour dériver une part des donations, toujours si abondantes en notre généreuse France, hors du bureau de bienfaisance où elles ne servent qu'à entretenir la misère invétérée, vers les sociétés mutuelles qui les emploient à relever le travailleur blessé ou malade, à le préserver de la chute définitive pendant qu'il est temps encore...

Cette assistance, d'ailleurs, la

Mutualité ne la repousse pas : elle la pratique elle-même, mais dans des conditions particulières, en l'associant à l'effort de la *prevoyance* purement individuelle. Car ce n'est ni l'une ni l'autre de ces fonctions, c'est l'union des deux qui constitue le devoir social, la forme vraiment pratique et morale de l'humaine solidarité.

Léopold MABILLEAU,  
Président de la Fédération Nationale de la Mutualité.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 juillet (matin)

PRÉSIDENCE DE M. LEBRUN  
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion de la loi militaire sur l'incorporation à 20 ans.

M. Augagneur soutient une motion tendant à limiter à 20 0/0 du chiffre de la classe, le nombre des hommes incorporés à 20 ans.

M. le général Legrand, commissaire du Gouvernement, combat l'amendement qui est repoussé par 427 voix contre 136.

L'ensemble de l'article 6 est voté ainsi que l'article 6 bis qui fixe l'incorporation de la classe 1893 à la 2<sup>e</sup> quinzaine de novembre. L'article 8 est voté.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

L'article 10 est voté : il stipule que les ajournés une première fois devront faire 3 ans s'ils sont reconnus bons l'année suivante. Après 2 ajournements, ceux qui seront reconnus bons, feront 2 ans.

Après 3 ajournements, ils ont à subir un 4<sup>e</sup> examen, s'ils sont reconnus bons, ils feront un an. Enfin, si après un 5<sup>e</sup> examen ils sont reconnus aptes au service, ils sont versés dans les classes auxiliaires et astreints aux périodes de la classe à laquelle ils appartiennent. Les jeunes gens dont l'état physique est suffisant mais qui présentent une tare accidentelle ou congénitale les empêchant de faire du service armé, seront versés dans l'armée auxiliaire et feront 3 ans.

On discute l'article 12 qui porte que l'allocation journalière aux familles nécessiteuses des soldats sous les drapeaux est fixée à 1 fr. 25 plus 0,50 centimes par enfant âgé de moins de 16 ans.

Par 365 voix contre 204, l'article 12 est voté.

Et la séance est levée.

Séance du 18 juillet

Dans la séance du matin, la Chambre a continué la discussion du projet de loi militaire, et vote une motion portant à ce que nul ne soit admis à passer le concours à l'École de St-Cyr et à Polytechnique s'il ne justifie avoir fait en France les trois dernières années d'études qui ont précédé le concours.

Les articles 13, 14 et 15 sont votés. Dans la séance de l'après-midi, la Chambre valide l'élection de M. Dumont (Indre), discute la loi militaire et vote les articles 17, 18, 19 et 20. Et la séance est levée.

## SÉNAT

Séance du 17 juillet 1913

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat a repris l'examen du projet d'amnistie.

Dans sa dernière séance, le Sénat avait adopté les sept premiers paragraphes de l'article 1 ; aujourd'hui, ont été adoptés :

Le paragraphe 8 (amnistie, sauf en cas de délits de vols, pour les condamnations prononcées à l'occasion des troubles viticoles dans la Marne, l'Aube et l'Aisne).

Le paragraphe 9 (amnistie les délits de pêche et de chasse), complété par deux amendements de M. Mougeot, exemptant de l'am-

nistie : 1<sup>o</sup> Les braconniers qui auront subi une condamnation à la prison ou deux condamnations à l'amende ; 2<sup>o</sup> Les délinquants qui n'auront pas justifié du paiement des droits et frais avancés par la partie poursuivante, et de la part revenant aux agents.

Le paragraphe 10 (amnistie aux infractions commises en matière de contributions indirectes) ; le paragraphe 11 (infractions aux lois de police sanitaire en ce qui concerne la fièvre aphteuse).

Enfin tous les paragraphes concernant les insoumis ont été votés. L'ensemble du projet a été adopté. Et la séance est levée.

Séance du 18 juillet

Le Sénat discute la proposition de la loi relative à légitimation des enfants naturels et adultérins.

MM. Lecomte, Boivin prennent part à la discussion du projet qui est renvoyé à la commission. Et la séance est levée.

## LA CHANSON

### LE TANGO

Air : *Françaises* (DELMET).

Gracieux et tendres Menuets  
Que dansaient jadis nos grands-mères,  
Pavanes lentes et légères,  
Et Pas-de-quatre désuets,  
Polkas, Mazurkas et Quadrilles,  
Vols ne rates plus le rythme  
Des jeunes gens, des jeunes filles.

Il est venu de Chicago  
Où les sports sont très à la mode,  
Une danse très incommode  
Que l'on appelle le Tango.  
Cette gymnastique nouvelle  
Aux débâchements incorrects,  
Dans les salons les plus selectes  
Affole toutes les cervelles.

On ne veut plus que du Tango,  
Et lorsque le piano prélude,  
On voit prendre des attitudes  
D'un danseur nègre du Congo.  
Le spectateur se dit : « Que diantre,  
J'ai déjà vu ces contorsions  
A la dernière exposition,  
C'est ma foi la Danse du Ventre ».

Les femmes ont des tics nerveux,  
Et dans un rythme qui chaloque,  
Cambrent les reins, tordent la queue  
En mouvements voluptueux.  
Et sous l'étoffe du corsage,  
Les seins menus ou un peu là,  
Tangent par ci, tangent par là :  
C'est un affolant ballottage.

Les danseurs à ce nouveau jeu,  
Tels des singes, sont ingambes,  
Ils font de beaux effets de jambe,  
Des sauts de carpe périlleux.  
Et dans leurs brutales étreintes,  
Dans ces furieux renversements,  
Pour la vertu de leurs enfants,  
Les parents éprouvent des craintes.

Bon Dieu, qui nous délivrera  
De cette folle gymnastique,  
Importée un jour d'Amérique,  
Ou bien des Iles Sumatra.  
Laissons à ces peuples sauvages  
Qui sont friands de vertigo,  
Cet épileptique Tango,  
Pour leurs festins anthropophages.

Armand LAGASPIE.  
Tous droits réservés.

## INFORMATIONS

### Au Maroc

#### Fez capitale

Le Syndicat commercial agricole de Rabat a adressé aux Chambres de commerce de Bordeaux, de La Rochelle, de Nantes, du Havre, de Rouen, de Dunkerque, une protestation contre la fixation à Fez de la résidence administrative, en appelant l'attention sur Rabat « qui est plus central, plus salubre, plus accessible. »

Le Syndicat expose que le choix de Fez, en changeant le centre de tous les intérêts européens qui sont actuellement constitués dans la zone de la plaine de l'Atlanti-

que, retarderait de plusieurs années le développement normal du Maroc.

En outre, la protestation fait remarquer que tous les intérêts majeurs des Européens se trouvant sur la côte, l'administration centrale doit être sur la côte, ainsi que les conditions économiques et la sécurité l'exigent.

Une plus longue indécision causerait des préjudices considérables.

### L'élection de M. Lépine

On annonce que M. Pierre Robert a expédié au président de la Chambre des députés, une demande tendant à l'invalidation de l'élection de M. Lépine.

### Le Relèvement de la Marine marchande

Le congrès des Sociétés de géographie, sous la présidence de M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, s'est occupé de l'étude du relèvement de la marine marchande.

Après un important discours de M. de Monzie, qui s'est déclaré partisan de l'inscription maritime, mais à la condition qu'elle soit remaniée, qui a promis de moderniser la marine marchande et qui a annoncé des conférences de techniciens chargés de l'étude de ces réformes, M. Duchemin, président de la chambre d'agriculture du Tonkin, a traité de la concurrence allemande. D'importantes maisons mères sur tous les points du globe, plus nombreuses que les maisons françaises. Elles favorisent évidemment les navires de leur nationalité. Aussi ne saurait-on être surpris de l'état peu florissant de notre marine marchande.

Toutefois, la vitalité de celle-ci est accusée par le fait qu'elle n'a pas disparu. Il semble donc possible de lui donner un nouvel essor en fondant des maisons de commerce dans nos colonies et en formant un personnel de commerçants coloniaux.

En résumé, notre marine marchande se développera si, en créant des centres d'influences, nous lui assurons des bases à l'étranger.

## Le Conflit Balkanique

### Excès bulgares

On raconte que les troupes bulgares venant de Lachane se sont rendues à Demi-Hissar, où elles se seraient livrées à des excès dont les consuls d'Autriche et d'Italie auraient constaté les traces.

### Les Grecs à Melenikon

Une division grecque a occupé Melenikon sans résistance. Suivant un communiqué officiel, les troupes grecques en s'avancant, ont trouvé quatre habitants du village de Livonosia. Les autres avaient pris la fuite.

## Petites Nouvelles

Une lettre que timbraient un employé des postes de Dublin, à éclat, blessant sérieusement à la main droite le postier. C'est un attentat de suffragette.

Le tribunal correctionnel de Nancy a condamné à quinze jours de prison et à 300 francs de dommages-intérêts l'étudiant en médecine Collet qui, le 15 juillet, insulta au café de la Rotonde un groupe de Lorrains annexés qu'il traita de Prussiens, et frappa M. Conrad, venu à Nancy à l'occasion de la Fête nationale.

Pendant son transport de Paris à Londres, un collier de perles, estimé à la somme de trois millions 425.000 francs, a été volé. Il avait été expédié le 15 de Paris dans un paquet scellé et recommandé à l'adresse d'un négociant bien connu de Hatton Gardens, centre du commerce de pierres précieuses à Londres.

# CHRONIQUE LOCALE

## C'ÉTAIT FAUX

Dimanche, répondant au *Quercinois* qui affirma dans un de ses numéros que le Directeur de l'École Normale d'Aurillac avait posé aux candidates du brevet simple deux questions plutôt... douteuses, nous blâmions le manque de tact de ce maître laïque.

Toutefois, nullement convaincu par l'affirmation pourtant très nette de notre confrère cléricol, nous ajoutons : « Mais, il y a un mais, nous attendons des renseignements, car nous voulons encore nous refuser à croire que ces questions ont été posées. »

Et nous avons bien fait, car voici la lettre qu'un de nos excellents amis d'Aurillac, en attendant que l'intéressé lui-même relève l'accusation, nous écrit :

Aurillac, le 15 juillet 1913.

« Mon Cher Bonnet,

« Comme suite à votre article du *Journal du Lot* de Dimanche 13 courant « Manque de Tact », je puis vous dire que le mais restrictif qui termine votre article, n'est pas en défaut. Ces questions n'ont jamais été posées et cette campagne de presse qui a pris naissance à Aurillac est entièrement mensongère. Ici, le public n'y a prêté aucune attention. Au reste, les accusations ont varié : tantôt il s'agissait des maîtresses de Louis XIV, tantôt de Louis XV, tantôt de Louis XVI.

« Il en est de même sur la personnalité de l'examinateur.

« Ces questions auraient été posées par le professeur d'histoire du Lycée, puis par M. le Directeur de l'École Normale d'Aurillac, et d'une façon certaine dans ce dernier cas.

« Or, Monsieur le Directeur de l'École Normale d'Aurillac n'a interrogé les candidates que pour la lecture expliquée, et les noms de ces divers rois n'ont pas été prononcés. »

Le *Quercinois* pourra répéter son accusation : le démenti est également très précis. Tant il est vrai qu'il importe beaucoup de ne pas prendre à la lettre les accusations de nos adversaires contre la laïque et ses maîtres.

Si le *Quercinois* a des preuves, — les accusés demandent à les connaître, — nous les leur transmettrons.

LOUIS BONNET.

### Votes de nos députés

Sur l'amendement Escudier, concernant le principe de l'incorporation à vingt ans, nos députés ont voté :

Pour : M. de Monzie.

Contre : MM. Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 394 voix contre 166.

### M. Poincaré dans nos régions

#### Le programme du voyage

Le programme du voyage que fera, au mois de septembre, dans le Poitou, le Limousin, le Quercy, et le Périgord le Président de la République, n'est pas encore définitivement arrêté.

On est cependant fixé sur les grandes lignes du déplacement. Ainsi que nous l'avons fait prévoir, la partie de tourisme introduite dans le voyage aura lieu avant les grandes manœuvres.

Selon toutes probabilités, M. Poincaré quittera Paris le 8 septembre au matin, et arrivera, après un court arrêt, à Châteauroux, le soir, vers 5 heures, à Limoges.

De Limoges, le Président visitera en touriste la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze, le Lot et la Dordogne.

Il couchera à Limoges, à la Courtille, à Tulle, à Brive, à Cahors et à Périgueux.

Cette partie de tourisme se terminera, le 15 septembre, à Bergerac.

Le 16 septembre M. Poincaré se rendra aux grandes manœuvres. Il ira, les 18 et 19 à Toulouse et à Bordeaux, et rentrera le 20 septembre à Paris.

### Promotion dans la territoriale

Nous sommes heureux de relever parmi les noms des nouveaux promus, celui de M. le docteur Gélis, en qualité de médecin-major de 1<sup>re</sup> classe.

En lui adressant nos félicitations, nous exprimons le vœu que cette promotion soit le prélude d'une nouvelle distinction impatiemment attendue par les nombreux amis que compte M. le docteur Gélis à Cahors.

### Avion cadurcien

Les courses qui n'ont pu avoir lieu le jour du 14 juillet, à cause du mauvais temps, auront lieu dimanche, 20 juillet, à l'Avion Cadurcien.

### Conseil départemental d'hygiène

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le jeudi 10 juillet, à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Ceccaldi, préfet du Lot.

Étaient présents : MM. le docteur Gélis ; Talou, conseiller général ; docteur Valat ; Deltit, vétérinaire départemental ; Toulouse, architecte ; Daynard, directeur du Crédit Foncier ; Feyt et Lurguie, chefs de division ; Garnal, pharmacien, secrétaire.

Au nom de la Commission nommée par le Conseil départemental dans sa précédente séance pour étudier le vœu du Conseil d'hygiène d'Oran, pour l'emploi de la tuberculine, M. Deltit donne lecture de son rapport préconisant l'emploi de la tuberculine et la vulgarisation des moyens de défense contre la tuberculose.

Après examen du rapport présenté par M. le docteur Gélis en faveur de la translation des cimetières de Tour-de-Faure et de Calamane, le Conseil départemental d'hygiène :

Considérant que le cimetière actuel de Tour-de-Faure est insuffisant et qu'aucune opposition n'a été relevée au point de vue de l'hygiène contre l'emplacement choisi par le Conseil municipal de cette commune, émet un avis favorable à sa translation ;

Considérant que le mauvais état du cimetière actuel de Calamane, et la trop faible couche de terre dont il dispose ne permet plus les inhumations, donne un avis favorable à sa translation sur l'emplacement choisi par le Conseil municipal de la commune de Calamane.

Le Conseil d'hygiène désigne M. le docteur Gélis pour examiner sur place la question de la translation du cimetière de Flaugnac et donne un avis favorable au projet de construction d'un groupe scolaire dans la commune de Pradines.

Le Conseil ajourne à sa prochaine séance, l'examen de la mortalité excessive dans quelques communes du département et une demande de translation du cimetière de St-Cirq-Lapopie.

Le Secrétaire : Paul GARNAL.

### Lycée Gambetta

Voici les résultats connus jusqu'à ce jour, des divers baccalauréats pour le lycée :

#### 2<sup>e</sup> partie. Mathématiques

Gizard (mention assez-bien), Gauzard (A), Couderc, Cammaude (B), Toulouse (B).

#### 2<sup>e</sup> partie. Philosophie

Darquier (A B), Pons, Muret, Nègre, Séval, Lestrade (Assez-bien).

#### Première A B C D

Blanchet, Brunet, Dupin de St-André, Auricoste, Calmon (A B), Salesse, Nadal, Lamothie, Lestandi, Robichon (B).

Les examens continuent.

### LE CHATEAU DE MONTAL

#### Est donné à l'Etat

L'un des plus beaux châteaux que la Renaissance ait élevés sur le sol français, le fameux château de Montal (Lot), appartient désormais à l'Etat. Le Conseil d'Etat vient d'autoriser le ministre des beaux-arts à accepter la donation qu'offrirait d'en faire à la France un amateur généreux, M. Fenaillé. Pour assurer l'entretien du château M. Fenaillé donne, en outre, à l'Etat un capital de cent mille francs, et à la caisse des musées nationaux une somme de cinquante mille francs. Le donateur, qui a consacré de longues recherches à retrouver la trace des fragments d'architecture, de sculpture ou de décoration aliénés par les propriétaires successifs du château, a obtenu que ceux de ces fragments qui appartiennent à nos établissements publics reprissent à Montal leur place originale.

### Fête de la Gare

La fête de la gare aura lieu les 26, 27 et 28 juillet.

Samedi 26, grande retraite aux flambeaux, distribution de bouquets.

Dimanche 27, annonce de la fête, à 7 heures par des salves d'artillerie ; à 10 heures, distribution de bouquets ; à 11 heures, ouverture du bal par le comité ; à 20 heures trois quarts, grande retraite ; à minuit, réveil.

Lundi 28, à 17 heures, jeux divers : courses de vélocipèdes, etc. ; à 20 heures trois quarts, ouverture du bal.

### Nouvelles théâtrales

Voici les représentations prévues pour le mois d'octobre prochain :

Le 7 octobre : « La Prise de Bery, op. 200 n. », par la tournée Victor Ullmann.

Le 13 octobre : « Primerose », par la tournée Baret. M. Baret, directeur de la tournée, qui est aussi un remarquable artiste, jouera dans cette pièce.

Le 20 octobre : « Cirano de Bergerac », par la tournée Hertz.

Le 26 octobre : « Coralie et Compagnie », par la tournée Souché.

Le 9 novembre : « Aimé des Femmes », par la tournée Achard.

### FOIRES DE LA SEMAINE

du 21 au 27 juillet

#### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 21 juillet, Cabrerets. Jeudi 24, Catus. Vendredi 25, Belaye. Samedi 26, Luzech.

#### ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Mardi 22 juillet, Fons, St-Céré. Mercredi 23, Lacapelle-Marival. Jeudi 24, Terrou.

Vendredi 25, Cardaillac, Montet-et-Bouxal (au village de Lavitarel).

Same li 26, Prudhomat (au village de Bonneviolle).

#### ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 21 juillet, St-Denis-les-Martel, Salviac. Mardi 22, Gourdon, Sarzac. Vendredi 25, Gignac, St-Germain.

### Musique du 7<sup>me</sup> régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 20 JUILLET 1913

En Avant (Allegro) Meuzel  
Poète et Paysan (Ouv.) Suppé  
Berceuse de Jocelyn Godard  
Souviens-toi (Valse) Waldteufel  
Gloire aux femmes Strohl  
Allées Fénelon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

### Etat civil de la ville de Cahors

Du 12 au 19 juillet 1913

#### NAISSANCES

Castanet Jean-André-Léon, rue du Lycée, 25.

Duluc Christian-Albert, rue du Pot-Trinquat, 1.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGES

Oiseau François, employé de chemin de fer, et Dajean Alphonsine, couturière.  
Treffel Basile, menuisier, et Ladoux Jeanné, lisseuse.

#### MARIAGES

Miquel Paul, chauffeur, et Fourgoux Marie-Louise, cuisinière.  
Bentejac Pierre, employé de chemin de fer, et Liauzu Louise, robeuse.

#### DÉCÈS

Devals Emile, 40 ans, infirmier, hôpital-hospice.  
Coudere Antoine, 61 ans, cultivateur, rue Rousseau, 10.

veuve Delmas, s. p., hôpital-hospice.

Madame Victor CHAPELLE, née GREIL.

Monsieur Victor CHAPELLE, professeur à l'École supérieure de commerce d'Angers.

Madame V<sup>ve</sup> COLLIN, née GREIL, prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister à la levée du corps de Madame V<sup>ve</sup> Louis GREIL, décédée à Angers. Le convoi partira de la gare de Cahors, lundi 21 juillet, à 10 heures 3/4 et se rendra directement au cimetière.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

### Arrondissement de Cahors

#### Montgesty

Fêtes locales. — On nous écrit que la Commission des Fêtes de Montgesty, prépare pour les 14, 15, 16 et 17 août prochain des fêtes magnifiques où rien ne sera négligé pour donner satisfaction à tous les amateurs de ce genre de divertissements.

Sous peu nous ferons connaître le programme de ces fêtes qui promettent d'être fort belles à tous les points de vue, grâce à une généreuse et modeste initiative qui veut rester anonyme.

#### Cras

Nomination. — Notre compatriote M. Théophile Lemozy, commis principal des contributions indirectes à Montauban, est nommé receveur à Sancerques (Cher).

Au nom de ses nombreux amis de la région, nous sommes heureux de lui adresser nos sympathiques et bien vives félicitations.

#### Luzech

Election au Conseil général. — Nous sommes heureux d'annoncer la candidature au siège de Conseiller général du canton de Luzech, de M. Faurie, avocat, chef adjoint du cabinet de M. de Monzie, Sous-Secrétaire d'Etat à la marine marchande.

M. Faurie se présente avec un programme nettement républicain.

Enseignement primaire supérieur. — Six élèves de notre école de garçons se présentaient à l'examen du Certificat d'études primaires supérieures. Tous les six ont été définitivement reçus, ce sont : MM. Roger Bessat, Augustin Baune, Marcel Dabaux, Fernand Guilhem, Léon Michel et Raymond Vaysse.

#### Donoué

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de notre

compatriote et ami, M. Bonafous, commis des Postes à Paris, au bureau de Cahors.

Nous nous réjouissons avec les siens de son rapprochement du pays natal.

#### Albas

Fête nationale. — Notre jeunesse a fêté le 14 juillet avec un entrain inaccoutumé.

Sur le vaste perron du groupe scolaire, pavé avec goût et inondé de lumière électrique, le « Choral mixte albasin » et les élèves des écoles laïques donnèrent deux concerts dans les soirées des 13 et 14 juillet.

Nos chanteurs firent entendre successivement La Marseillaise, l'Hymne à la Liberté et le Départ des conscrits. L'assistance très nombreuse ne leur ménagea pas ses applaudissements.

A l'issue des concerts, un orchestre composé de jeunes violonistes entraîna les danseurs et le bal fut des plus animés.

Nos félicitations à la jeunesse et à tous ceux qui s'intéressent à leur heureuse initiative.

#### Saint-Cyprien

Accidents. — Madame Eugène Mercadié ayant glissé sur l'herbe, est tombée et a ainsi renouvelé la fracture faite à la jambe il y a cinq mois et qui n'était pas encore complètement guérie.

Madame Marie-Jeanne Cler, veuve Belmon, 71 ans, servante, est tombée dans l'escalier intérieur du presbytère. Elle s'est fait de graves blessures à la tête et s'est brisée plusieurs doigts.

#### Saint-Laurent

Carnet de deuil. — Nous apprenons le décès de la jeune Armandine Pax, âgée de 12 ans, petite-fille de M. Solacroup, ancien maire.

Toutes nos condoléances à la famille.

Conseil municipal. — Réunion du 13 courant.

Le Conseil, par six voix (conseillers de la section de Lohmie), contre quatre voix (conseillers de la section de St-Laurent) se prononce en faveur de la suppression du sectionnement.

A l'unanimité un avis favorable est donné à la demande du percepteur-receveur municipal, tendant à fixer à quatre par an le nombre des tournées dans la commune de St-Laurent.

#### Puy-l'Évêque

Éliminatoire du Trophée du Lot. — Il est rappelé que c'est bien, le 20 juillet, que l'éliminatoire de ce canton doit avoir lieu à Vire, les coureurs engagés sont priés d'en prendre note.

#### Duravel

dernière réunion, le bureau de la Société hippique de Duravel a fixé le programme des courses de chevaux qui auront lieu vraisemblablement le 21 juillet courant, sur l'hippodrome de Peyrregalière près de la gare.

3.000 francs de prix y seront distribués.

Il y aura 4 courses, dont une, en partie liée. Grâce au dévouement des membres de la Commission et à l'importance prise par la Société, nous pouvons espérer une réunion hippique des plus belles en septembre prochain. Il suffit de rappeler à cet égard le beau succès remporté l'an dernier par la 1<sup>re</sup> réunion. Cette année, nous voudrions être encore plus supérieurs. « Toujours plus outre » telle est la devise de progrès dont s'inspire notre jeune Société.

N.-B. — Les cotisations des Sociétaires seront perçues prochainement.

Conseil général. — Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Rouma, notre sympathique Conseiller général, vient d'obtenir une subvention supplémentaire de 200 fr. pour la société hippique du Duravel.

Nous remercions bien sincèrement notre conseiller général qui a vu sans doute les efforts de notre jeune société dont les débuts si encourageants ne peuvent que lui promettre un bel avenir, surtout avec les encouragements des pouvoirs publics et de nos chers soucieux de la prospérité de leur région.

Battue aux renards. — Après diverses déprédations produites par les renards dans une partie de la commune de Duravel où les animaux de basse-cour ont été presque totalement anéantis, le maire a pris la décision de faire une battue.

Le rendez-vous est fixé aux Ons, à 4 h. du matin. Avis aux chasseurs.

#### Bouziès

Méfais de la foudre. — Le 14 juillet, la nommée Delon, née Sabatié, moissonnait, avec sa famille, dans un champ éloigné du village, lorsqu'un éclair menaçant finit par éclater. La foudre tomba si près de notre infortunée qu'elle roula comme une masse. Son mari et son fils se précipitèrent pour la relever. Mais, comme elle avait perdu connaissance, ils la portèrent chez elle où des soins éclairés lui furent prodigués.

Peu de temps après la bonne femme reprit ses sens et ses membres, qui semblaient paralysés, leur usage.

Le lendemain matin, Madame Delon, vaquait à ses occupations.

Notons ce singulier phénomène. On a trouvé de nombreuses, mais légères brûlures sur toutes les parties du corps et une grosse ampoule, remplie de liquide, sur l'omoplate

gauche occasionnées par la décharge électrique.

Accident grave. — Vers la même heure Madame Roussy, rentière à Bouziès, qui se trouvait dans son grenier voulut redescendre pour préparer le dîner, mais l'échelle dont elle se servait se brisa et la malheureuse d'un âge avancé, tomba, d'une hauteur de 5 mètres environ sur l'arête d'un mur de soutènement et de là fut projetée dans une venelle très étroite où elle resta un moment sans connaissance.

Revenue à elle, Madame Roussy fit entendre de sourds gémissements, n'ayant pas la force de crier. La veuve Guiral, sa voisine, l'entend, accourt, appelle d'autres personnes qui la sortent de ce mauvais pas, non sans peine.

Le docteur Couzy, appelé par télégramme constate de nombreuses ecchymoses et deux côtes fêlées.

Sa vie n'est pas en danger mais un repos de plusieurs mois sera nécessaire pour la remettre.

#### Saint-Géry

Tournée électorale. — Notre ami politique, M. Bénéch, conseiller d'arrondissement sortant, professeur à l'École de Médecine de Bordeaux, accompagné du sympathique M. Talou, conseiller général, a visité les électeurs du canton de St-Géry.

Partout nos dévoués et dignes représentants ont rencontré le meilleur accueil.

Aussi le 3 août, les électeurs voteront tous, comme un seul homme, pour M. Bénéch, le pur et intègre républicain dont le passé politique est un présage heureux pour le parti radical tout entier, qui devient plus puissant que jamais depuis que les rivalités des personnes et de clocher tendent à disparaître dans notre contrée.

#### Cours

Empoisonnement du ruisseau de Vers. — Dans la matinée du dimanche 13 juillet, empoisonnement du ruisseau de Vers, aux lieux dits le Moulinet et Près Grands, dans la commune de Cours.

Tous les poissons ont péri. Le lendemain matin l'eau du ruisseau, qui est d'ordinaire claire et limpide, était encore à certains endroits blanche comme du lait.

Ici, nous sommes tous furieux contre ces vandales.

### La Question des Tramways

#### Figeac

##### Une lettre de M. Gratacap

M. Gratacap nous demande l'insertion de la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

En réponse au factum — j'accepte le terme, dans son sens normal — que j'ai fait distribuer dans la région de Bagnac, MM. Loubet et Bécays me répondent, à côté, sur un ton badin.

Leur réponse indique une mentalité qui étonne chez des représentants du peuple ; le refus hautain de la critique.

Je suis, cependant, bien persuadé qu'ils ne croient pas que l'investiture qui leur a été donnée par les électeurs les rend infailibles.

Ils estiment que leur attitude, dans la question des chemins de fer départementaux, sauvegarde les intérêts des populations de notre région, tandis que la mienne les compromet.

Je leur fais la proposition suivante : Qu'ils viennent, à Bagnac, expliquer leur tactique devant les électeurs. S'ils nous démontrent que j'ai eu tort et qu'ils ont eu raison — cette démonstration sera faite par l'attitude des auditeurs — je leur promets de reconnaître ma faute en public.

En attendant, je reste sur mes positions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A. GRATACAP.

Pour qu'on puisse apprécier la réponse de M. Gratacap nous reproduisons, ci-après la lettre des dévoués représentants du Lot, qui a motivé la réponse du maire de Montredon.

Lettre ouverte à M. Gratacap

A l'occasion du vote, déjà lointain, émis par le Conseil général du Lot le 24 février dernier, M. Gratacap, Maire de Montredon, publie un factum dans lequel il croit devoir nous prendre violemment à partie. Nous vous demandons l'hospitalité de vos colonnes pour lui répondre.

Après avoir fait justice, il y a quelques mois, de critiques qu'il jugeait de mauvais aloi, M. Gratacap les prend à son compte.

Le 30 mars 1912 il écrivait au journal *l'Éveil* : « Ces Messieurs (Loubet et Bécays) m'ont simplement dit qu'ils appuieraient de tous leurs efforts pour le tracé « Saint-Céré-Bagnac ; ils ont obtenu l'adoption de ce tracé ; mais je salue, comme eux, que probablement le tronçon Latronquière-Bagnac ne serait compris que dans le second lot des travaux à exécuter. »

Or, aujourd'hui il se plaint — et en quels termes ! — de ce que le tronçon Latronquière-Bagnac n'est pas appelé à bénéficier des premiers crédits qui viennent d'être votés. La contradiction est au moins étrange.

Ce n'est pas tout. Nous devrions, d'après lui, refuser les crédits « pour la beauté du geste ».

Mais, quelle aurait dû être, en ce cas, l'attitude de ceux de nos collègues qui les ont votés alors que les cantons qu'ils représentent restent en dehors du tracé ? Le projet aurait bien réuni dix voix. Nous aboutissons d'une façon certaine à l'enterrement de la question des tramways.

Nous reconnaissons volontiers que, si nous avions poursuivi le but de nous débarrasser de certaines réclamations lapageuses, le procédé était commode. Nous nous dégageons avec toute l'élégance du « geste » et laissons courageusement supporter à d'autres la responsabilité de l'échec final du réseau. C'est été, sans doute, une habileté. Elle répugnait à notre conscience. Nous avouons, tout de même, une conception différente de nos devoirs et ne nous reconnaissons point le droit de priver nos campagnes des moyens de transport sur lesquels elles comptent pour rétablir leur prospérité.

Comment d'ailleurs un jeu aussi puéril — et c'est le moins qu'on en pourrait dire — eût-il été profitable à la population de Bagnac dont la ligne était « retenue », comme M. Gratacap l'a reconnu lui-même dans sa lettre du 30 mars 1912 ?

Enfin, que signifie cette tactique, sans cesse renouvelée, qui consiste à montrer Bagnac comme nécessairement tributaire de Decazeville ? Combien de fois n'avons-nous pas conseillé à nos amis et à M. Gratacap lui-même, qui paraissait être de notre avis, de ne point insister sur cette thèse dangereuse. Le Comité l'avait compris, ainsi qu'en fait foi une de ses dernières délibérations.

Cette fausse manœuvre devait avoir pour résultat de faire considérer le tronçon Latronquière-Bagnac, au même titre que les lignes de Fumel, Cahors-Castelnau, Salagnac-Souillac, comme un raccordement à effectuer après entente avec les départements voisins. N'empêche ! M. Gratacap revient encore à la charge. De nouveau, il insiste, pesamment, sur la nécessité de rejoindre Decazeville et, par une inconscience inouïe, il veut que nous obtenions de l'Etat — sans que le département de l'Aveyron ait pris aucun engagement — une subvention de plusieurs millions pour une ligne qui, partant de Latronquière, irait s'arrêter à la limite de l'Aveyron....

Est-il sérieux lorsqu'il ajoute : « la question étant ainsi posée (sic), nous serions bien obligés de croire, MM. Loubet et Bécays, que si cette ligne n'est pas votée, c'est parce que vous ne vous y intéressez pas » ?

On comprendra aisément que nous ne nous arrêtons pas plus longtemps à des raisonnements de cette nature. Volontiers nous laisserons M. Gratacap continuer sa polémique. Nous tenons seulement à soumettre ces quelques lignes à l'attention des esprits posés et réfléchis.

Une fois de plus, il sera démontré que si, dans les grandes questions d'intérêt régional, il y a les revendications légitimes, sincères de la grande masse des intéressés, il y a aussi quelquefois, à côté, les surenchères bruyantes qui ne peuvent qu'en compromettre le succès en rendant leur tâche impossible à ceux qui font les efforts les plus louables en vue d'aboutir.

M. Gratacap, il est vrai, termine sa lettre en se déclarant toujours notre « dévoué partisan ». Nous voilà maintenant pleinement rassurés. Mais que serait-ce donc... s'il ne l'était pas !

Recevez, cher Directeur et ami, avec nos remerciements, l'assurance affectueuse de nos sentiments dévoués.

J. LOUBET L. BÉCAYS  
Sénateur du Lot. Député de Figeac.



## Savoir acheter

Tiens, dit le grand Thomas à son nouveau garçon, va m'acheter une enveloppe pour mon vélo.

Mais le gars paraissait embarrassé.

— Eh bien, qu'attends-tu ?

— C'est que... vous m'avez donné dix francs, peut-on avoir quelque chose de bon à ce prix là ? moi, on m'a toujours vendu des pneus douze francs, on m'en a même fait payer une fois quinze francs.

— Et tu t'es laissé faire, grand nigaud ? Les marchands sont là pour gagner de l'argent, s'ils peuvent revendre des enveloppes qu'ils paient à peu près le même prix aux fabricants, quarante, sous de plus les unes que les autres, ils ne s'en privent pas.

Ton enveloppe à quinze francs valait-elle mieux que celles à douze francs ? Non n'est-ce pas. Eh bien ! les enveloppes à douze francs ne sont pas meilleures que les Michelin vendues partout dix francs.

— Ça se comprend, c'est Michelin qui a inventé le pneu démontable, il en fabrique plus que tous les autres, et tous de la même qualité ; tu penses qu'il connaît son métier et qu'il peut vraiment faire du bon pneu à bon marché. Les autres ont beau courir après, avec leurs 36 qualités, ils ne sont pas près de le rattraper.

Va donc chez un agent de vélos sérieux et demande-lui une enveloppe Michelin à tringles, ça suffira pour qu'il te donne ce qui se fait de mieux, et pour les dix francs, pas un sou de plus, pas un sou de moins.

Avec ça et une bonne chambre rouge Michelin, mon vélo sera bien monté.

## Arrondissement de Figeac

### Camburat

**Naissance.** — M<sup>me</sup> et M. Antraygues, palefrenier aux mines de Fèges, domiciliés à Rogues de Camburat, nous font part de la naissance d'une fille Louise-Berthe.

**Conseil municipal.** — Dans sa réunion de dimanche dernier, le conseil municipal a voté une subvention de 30 francs à la Cie d'autobus St-Céré-Figeac, à condition que le service sera assuré l'hiver comme l'été et que les places appartiendront au premier occupant, non au voyageur qui fait le plus long parcours.

Même subvention sera accordée et dans les mêmes conditions au service d'autobus Latronquière-Figeac par Cardaillac, s'il est organisé.

### Gagnac

**Certificat d'études.** — Vendredi dernier, ont eu lieu les examens du certificat d'études primaires du canton de Bretenoux.

Sur 7 candidats présentés tous ont été reçus. Ce sont :

MM. Landes, Loty, Pouchie, Nègrevergne.

Milles Canet, Bros, Paly.

Nos félicitations aux jeunes lauréats et à nos dévoués maîtres.

### Teysseieu

Vendredi, 11 juillet dernier, ont eu lieu à Bretenoux les examens du Certificat d'études primaires ; quatre élèves de M. Cennac et deux de Mlle Bru, nos sympathiques maître et maîtresse, avaient été présentés, tous ont été reçus et dans un bon rang.

Voici leurs noms :  
MM. Blazi Auguste ; Frégeac Louis ; Montin Fernand ; Roussille Damien. Mlles Rougier Marie ; Viersou Elodie.

Avec de pareils maîtres une commune peut être fière.

Félicitations aux uns et aux autres.

### Larnagol

**Bureau de bienfaisance.** — La Commission administrative du Bureau de bienfaisance s'est réunie dimanche, 13 juillet, à 7 heures. Tous les membres étaient présents ainsi que la grande majorité du Conseil municipal ; dans la mairie de Larnagol, on y délibère comme des écoliers : tout le monde ensemble, mais toutefois sans division.

Après avoir balancé les comptes du Bureau et clôturé l'exercice 1912, la Commission dresse ses budgets, que le Conseil présente ratifiés sans examen, ni observation. Le budget primitif de 1914 fut dressé avec un excédent de 91 francs.

Deux membres de la Commission se retirent, leur rôle terminé. Tous les autres présents (quelques conseillers cumulent leur mandat avec celui de délégué administratif) ayant mis de l'empressement à venir conférer le budget ont été surpris d'entendre M. le Maire lever la séance. Il manquait le dossier du projet d'adduction d'eau, que le Conseil doit bientôt voter en principe.

Il y a deux ans que pareille chose arriva ; le Conseil, convoqué le 4 août, ne tint sa session budgétaire que le 28 septembre. On ne badine pas avec l'amour : on peut badiner avec nos honorables. Dimanche, à la hâte, ils nous augmentèrent l'allocation mensuelle à quelques vieillards et incurables et on se sépara sans avoir fait autre chose.

Rien ne presse à la mairie, ce n'est pas comme dans les champs.

### Marcilhac

**Baccalauréat.** — C'est avec le plus vif plaisir que nous enregistrions le succès de notre ami Emmanuel Nadal,

élève du lycée Gambetta, à Cahors, au baccalauréat sciences-langues vivantes.

Au jeune lauréat toutes nos plus vives félicitations.

**Tabacs.** — Notre excellent ami André Marcenac, conseiller municipal, vient de nouveau être appelé à remplir les fonctions d'agent temporaire des tabacs.

Qu'il veuille bien recevoir nos sincères félicitations.

**Succès scolaire.** — Sur la liste des jeunes gens reçus à l'examen du brevet supérieur de l'enseignement primaire, nous relevons avec plaisir le nom de M. Hubert Courounet, élève-maître à l'école normale d'instituteurs de Cahors et frère de notre excellent ami C. Courounet, instituteur à Frayssinet.

Toutes nos félicitations au jeune lauréat.

### Aynac

**La fête nationale.** — Comme les années précédentes, le comité républicain a tenu à fêter le 14 juillet.

Le banquet où n'a cessé d'exister la plus franche gaité a eu lieu à l'hôtel Crouzat. Le repas dont le menu fut excellent et de bon goût fut servi à la grande satisfaction de tous.

Au dessert une jeune fillette offrant un bouquet à M. Vayssières président du comité, lui fit ressortir par quelques paroles bien senties, combien ses amis étaient heureux de se voir groupés autour de lui pour célébrer la fête de la Justice et de la Liberté.

M. Cadiegues vice-président, prenant ensuite la parole s'exprima en ces termes.

« Citoyens,

« Puisque la célébration de la fête nationale est enfin une tradition passée dans nos mœurs républicaines, permettez moi quoique n'étant pas des plus qualifiés à cet effet de vous dire combien je suis heureux, après une vie entière de luttés incessantes pour notre émancipation communale, de pouvoir enfin constater que les gens ne se font plus d'illusions, sur les avantages qu'a apportés à la société la proclamation des droits de l'homme par l'abolition de l'esclavage, et se font aujourd'hui un devoir de fêter publiquement une date qui restera à jamais mémorable.

« Vous m'excuserez de ne pas m'étendre plus longuement sur les avantages que chacun de nous a pu en retirer ; qu'il me suffise de vous dire qu'il existe malgré cela un trop grand nombre de récalcitrants ennemis acharnés des idées de justice et de progrès social. Cette catégorie de gens qui sont en général les descendants des privilégiés des anciens régimes, ne négligent absolument rien pour arriver à la destruction d'un régime d'égalité pour un retour à un régime de faveur qui ne serait en même temps que celui de la terreur. Pour eux tous les moyens sont bons et par eux notre bonne foi se trouve souvent surprise.

« N'avez vous point remarqué que justement à l'heure actuelle un point noir obscurcit l'horizon. N'est-il pas affligeant de constater que notre Chambre des députés nous offre en ce moment le spectacle écœurant d'une majorité de républicains n'ayant de républicain que le nom. N'est-il pas évident que certains orgueilleux tout autant qu'hypocrites poussés par le désir de paraître, hantés par l'esprit de domination, n'hésitant pas à s'affubler du manteau républicain qu'ils savent nécessaire pour leur arriver au pouvoir, se gardant bien des qu'ils sont parvenus, d'appliquer les théories républicaines.

« De ces hommes là, citoyens ! qui ne sont en général que des agents secrets de l'église catholique notre ennemie héréditaire, nous avons à nous méfier, car comme nous le disait si bien, notre sympathique député M. Bécays dans son discours de Thémis, ils n'entrent dans la place que pour mieux nous poignarder. Retenons surtout et mettons à profit son autre parole qu'il est absolument impossible de concilier les intérêts de l'église avec les intérêts du parti républicain. Choisissons donc entre les deux, sachons comprendre que si rien n'empêche d'avoir la foi en Dieu sachons aussi, que croire en Dieu, n'est pas croire aux dogmes mensongers et trompeurs de l'église catholique. Que chacun de nous en prenne son parti que chacun surveille attentivement ses actes politiques, étudions avec soin les hommes appelés à nous représenter. Les élections générales du 3 août nous en fournissent l'occasion. J'ose espérer que l'union la plus étroite régnera parmi nous et qu'en votant comme un seul homme sur le nom du vaillant lutté et ferme républicain suffisamment connu de nous qu'est M. Laparra nous aurons bien mérité de la Patrie et de la République ».

« Vive la République ».

### Brengues

**Chez les Instituteurs.** — Les instituteurs et les institutrices du canton de Livernon, membres de l'Amicale, sont priés de se rendre à Brengues, jeudi prochain, 24 courant, à onze heures du matin, à une réunion de la section cantonale.

Un déjeuner intime aura lieu à l'issue de la réunion, chez M. Hugon, maître d'hôtel. Envoyer les adhésions avant le 21 à M. Calmon, instituteur.

Les collègues des cantons voisins qui désireraient se joindre aux instituteurs du canton de Livernon, seront les bienvenus.

**Baccalauréat.** — C'est avec le plus vif plaisir que nous apprenons le succès de M. Georges Calmon, élève au lycée Gambetta, à Cahors, au baccalauréat sciences-langues vivantes, avec la mention assez bien.

Au jeune lauréat, fils de nos sympathiques instituteurs, nous adressons nos plus vives félicitations. D.

### Reyrevinges

**Comité radical.** — Le Comité radical de notre commune s'est réuni dimanche 13 juillet à 10 heures du matin, à l'effet de procéder au renouvellement de son bureau.

Quatre-vingt-dix membres avaient répondu à l'appel du Président.

A l'occasion du 14 Juillet, un banquet a eu lieu à l'hôtel Chartrou. Un bal a clôturé cette brillante manifestation qui ne s'est terminée que fort tard dans la nuit.

Pendant toute la durée de cette fête républicaine, la plus grande cordialité n'a cessé de régner. Nos sincères félicitations aux organisateurs.

Notre Comité a su conserver sa devise : « L'union fait la force » ; aucun groupement n'a pu, dans notre localité, réunir un aussi grand nombre d'adhérents.

## Arrondissement de Gourdon

### Alvignac

**Règlement trop exclusif.** — On nous signale qu'un règlement postal interdit à tout habitant, à tout voyageur de mettre une correspondance quelconque dans la boîte aux lettres qui est placée sur le courrier qui fait le service d'Alvignac à la gare.

Toute correspondance ne pourrait être mise qu'à la boîte de la poste.

Ainsi vous êtes à moitié chemin d'Alvignac à la gare, vous rencontrez le courrier qui se rend à la gare et vous avez une lettre à faire partir, eh bien, vous n'avez pas le droit de mettre votre lettre dans cette boîte, il faut que vous reveniez à Alvignac ou que vous poussiez jusqu'à la gare.

C'est le règlement, paraît-il : nous voulons espérer que ce règlement sera modifié.

Un buveur.

### Rocamadour

**Un peu de pitié s. v. p.** — Il fut un temps où les touristes, pèlerins, voyageurs n'avaient pas la satisfaction de faire des éloges à l'égard des voituriers de la gare de Rocamadour.

Ceux-ci n'étaient pas toujours très aimables envers les clients. Aussi des mesures furent prises, mesures très sévères qui obligèrent les voituriers à remiser sinon leur matériel, au moins leur langage souvent trop pittoresque.

De plus, une compagnie d'autobus installait ensuite son garage dans la cour de la gare et ouvrait ses guichets sur la voie.

Les voyageurs profitant d'une telle commodité abandonnèrent pataches et omnibus, car pendant que les employés de l'autobus sollicitent sur les quais de la gare les voyageurs à prendre leurs billets pour l'autobus, les voituriers laissés dans la cour de la gare n'ont pas le droit, en vertu des arrêtés préfectoraux d'inviter les voyageurs à monter dans les voitures.

S'ils le font et s'ils sont pris, procès-verbal est dressé contre les voituriers qui sont condamnés à une amende de 50 francs.

C'est un peu trop sévère : jadis il y a eu des abus, sans doute, mais on pourrait cependant ne pas empêcher complètement cette catégorie d'ouvriers de gagner sa vie.

Un voyageur.

### Cressensac

**Fête nationale.** — Le Comité radical-socialiste de Cressensac était réuni dimanche dernier à l'hôtel Meyre où avait lieu un banquet en l'honneur de l'anniversaire du 14 juillet. 50 membres du Comité avaient tenu à assister à cette manifestation républicaine.

Au dessert, le citoyen Simon, président du Comité prit la parole et prononça le discours suivant :

Messieurs et Chers Concitoyens, « J'ai le regret de vous annoncer que nous serons privés à notre belle fête de notre ami, M. Delac, vice-président du Comité, qui est retenu chez lui à cause d'un deuil récent survenu dans sa famille.

« Je commence par réclamer votre indulgence car, lorsqu'on devient vieux, les facultés de mémoire nous abandonnent ; aussi ai-je été obligé de confier ma pensée à une feuille de papier.

« Permettez-moi d'abord de remercier notre sympathique ami, le citoyen Lapeyronie, président du Comité radical de Gignac, qui a bien voulu nous honorer de sa présence, ce qui nous montre le besoin absolu d'être tous unis dans ce grand parti républicain.

« Messieurs « Le Comité radical-socialiste de Cressensac fête aujourd'hui pour la première fois, son anniversaire du 14 Juillet, date mémorable, puisque nous lui devons notre liberté et notre égalité de pouvoirs.

« A cette occasion, je suis heureux, Messieurs, de vous présenter le drapeau du Comité de Cressensac. Sous son égide, nous nous réunirons, tous les vrais républicains, afin de nous unir pour combattre l'envahissement de nos ennemis, les réactionnaires. Combat qui ne sera pas bien meurtrier puisque nous n'avons besoin, ni de poudre ni de canons, mais simplement de quelques petits carrés de papier, que nous nommons, bulletins de vote.

« J'espère que tous, nous saurons faire notre devoir en braves pour ne plus revenir au temps néfaste, où on nous traitait de manants et de serfs ; où nous n'avions pas le droit ni de penser, ni d'agir à notre guise. Tout cela est fort beau, si nous savons le conserver en faisant face à l'ennemi. Mais comme il n'y a rien de parfait en ce monde, il existe une autre catégorie de républicains, qu'on peut qualifier de tièdes ou d'hésitants. Braves gens qui veulent comme on dit conserver la chèvre et le chou, qui voudraient sans doute avoir le St-Père pour Président et le Curé comme maire.

« Je crois que ceux-là sont les plus redoutables ennemis de nos institutions parce qu'ils aident nos adversaires à triompher par leurs votes indécis ou mélangés.

« Messieurs, pendant de longues années, Cressensac a été cité et a été considéré comme républicain modèle ; mais nous ne pouvons plus garder d'illusions à ce sujet, tous nos voisins nous ont devancés. Voilà l'ouvrage des indécis.

« Je ne crois pas que nous ayons à rougir des sacrifices faits par nos pères pour nous donner la liberté que nous avons. Nous devons, au contraire, faire tous nos efforts pour la conserver sans partage et sans mélange. Les Comités se sont formés pour qu'on puisse se compter en soldats de première ligne, en vrais défenseurs de la République.

« Il m'est pénible de voir qu'un certain nombre de nos adhérents nous font défaut. J'espère cependant qu'au moment du combat, ils viendront tous se ranger sous les plis de notre drapeau ; car tout en étant partisan de la liberté de conscience, on est parfois écœuré à l'occasion de certaines fêtes religieuses de Thyocrie que l'on est obligé de constater.

« Nous avons quand même l'espoir que nos jeunes générations possédant une bonne instruction et de vrais principes républicains, sauront faire leur devoir et arrêter les sources intrigues de ceux qui voudraient nous faire marcher avec le fouet, ce qui ne leur sera plus guère possible pour ne pas dire jamais plus.

« Messieurs, « J'ai l'honneur de lever mon verre à la santé de nos Présidents d'honneur, Messieurs Cocula et Malvy qui quoique non id., sont avec nous de cœur pour la plus grande gloire de nos Institutions Républicaines.

« Vive la France ! Vive la République ! »

Le Président du Comité de Gignac, le citoyen Lapeyronie prit la parole à son tour et prononça l'allocution suivante :

« Messieurs, chers Camarades,

« Au nom du Comité républicain-socialiste de Gignac, je viens adresser mes meilleurs remerciements pour l'invitation que vous avez bien voulu me faire, en me priant d'assister à votre fête républicaine.

« Je n'ai pas la prétention de vous faire un discours, mais je tiens à vous dire, chers Camarades, que dans l'intérêt de votre Comité je vous conseille à tous, de laisser de côté les mesquines questions de personnes et de vous unir tous dans un bloc indéfectible pour travailler à faire des adeptes à la vraie République. Unissons nos efforts pour apporter une pierre à l'édifice de la démocratie sociale.

« Nous contribuerons ainsi à faire marcher plus vite les réformes qu'attendent depuis longtemps les travailleurs des villes et des champs.

« Je peux vous certifier, chers Camarades, ce que j'ai constaté moi-même dans notre commune, qu'un Comité bien organisé et qui marche la main dans la main, arrive toujours à la victoire. Aussi, sommes-nous maudits du clan des réactionnaires, le Comité est leur bête noire et il n'est pas d'épithètes dont ils ne nous abreuvent. Pour eux, nous sommes des juifs, des vendus, etc. Ils nous traitent de révolutionnaires, croyant ainsi nous outrager.

« Révolutionnaires, nous le serons toutes les fois qu'il faudra combattre des iniquités et des injustices, toutes les fois qu'il faudra soutenir les travailleurs contre les accapareurs, la petite épargne contre les gros financiers.

« Oui, nous nous ferons toujours gloire d'être les fils et les continuateurs de nos pères de 89.

« En finissant, chers Camarades, laissez-moi adresser toutes mes félicitations à M. Simon, votre dévoué président, ainsi qu'à ses collègues du Bureau.

« Je lève mon verre à la prospérité du Comité de Cressensac, à la grandeur de la République démocratique et sociale et à la santé de nos chers députés et sénateurs MM. Malvy et Cocula. »

La fête fut très réussie : les organisateurs ont droit à de vives félicitations et auxquelles a bien droit également le maître d'hôtel M. Meyre, pour l'excellent menu qu'il a servi aux convives.

## Chronique agricole

### Traitements contre la chlorose de la vigne

La Chlorose est une maladie physiologique dont les causes sont encore mal connues. Les terrains riches en calcaire y exposent toujours la vigne. Tout ce qui est une cause de souffrance, d'affaiblissement pour la plante (greffage, Mildiou, excès d'humidité) accentue la chlorose et peut même la provoquer en dehors du carbonaté de chaux.

Le sulfate de fer est reconnu, à ce jour, comme le meilleur remède applicable contre cette maladie. On em-

ploie le sulfate de fer : 1° En badigeonnages l'automne ; 2° en épandages sur le sol, en pulvérisation sur les feuilles.

**Badigeonnages** (système du D<sup>r</sup> Rassignier). Consiste à « flancer » la vigne dès l'automne, puis à badigeonner aussitôt les plaies de taille, ou bien même les cepts en entier. Il est indispensable, pour la bonne réussite des traitements, d'opérer du 25 octobre à la fin de novembre. En décembre, l'efficacité du traitement est beaucoup moindre. On emploie pour cette opération des solutions contenant, par 100 litres d'eau, 20 à 25 kilogrammes de sulfate de fer, pour les vignes dont les bois ne sont pas bien mûrs ; 30 kilogrammes pour celles à sarments bien aoutés.

**Epandages.** — 1° Sulfate de fer en cristaux ou en neige. — Répandre au pied des cepts ou mieux sur toute la surface du vignoble 1.000 à 4.000 kilogrammes de sulfate de fer à l'hectare, selon l'intensité de la maladie. Appliquer le traitement en février, mars ; 2° sulfate de fer en solution dans l'eau. Arroser chaque pied avec 5 à 10 litres d'une solution à 18 0/0 de sulfate de fer. Opérer d'avril à juin. D'après nos expériences, ce dernier mode d'emploi est celui qui s'est montré le plus actif des traitements d'été.

**Pulvérisations.** — Faire dissoudre 500 à 800 grammes de sulfate de fer dans 100 litres d'eau. Répandre cette solution sur les feuilles avec un pulvérisateur doublé de plomb. Il faut répéter le traitement plusieurs fois à 8 ou 10 jours d'intervalle. Le verdissement obtenu est souvent passager après les premières opérations, mais la vigne en profite quand même beaucoup. Le sulfate de fer est quelquefois mélangé à la bouillie bordelaise à la dose de 500 grammes par hectolitre. Ce dernier procédé donne des résultats moins certains.

Le traitement par le badigeonnage Rassignier est celui dont les effets sont les plus marqués. Ne pas oublier que la chlorose sévit avec d'autant plus d'intensité que la vigne est davantage affaiblie. Là où la chlorose est à redouter on doit surveiller la vigne, l'entretenir en bon état de végétation par l'apport d'engrais, notamment après de fortes productions et surtout éviter les causes d'appauvrissement excessif (surproduction, Mildiou, etc.).

A. THOURET et J.-L. VIDAL.

## Bibliographie

C'est par une page magnifique de Maurice Barrès, que *Mon Dimanche* s'ouvre cette semaine. Elle nous conte la vie d'« Un héros colonial » et il n'est pas de récit plus dramatique et plus émouvant. « Au pays des Pelotaris », que l'on trouve dans le même numéro est une évocation délicieuse des Pyrénées, tandis que « Rats et Danseuses » nous fait pénétrer dans les coulisses les plus secrètes de l'Opéra.

Un grand roman, *Le Sabot Rouge*, par Henri Mürger. Une fort utile « Causerie médicale » ; des conseils de « Droit pratique » ; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrivit Mme Charly ; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur ; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques ; une page pleine de jeux, d'images et de contes pour les enfants ; un grand concours ouvert à tous et à toutes et doté de prix de valeur ; plus de soixante articles illustrés complètent *Mon Dimanche* et en font la plus agréable et la plus utile des revues de la famille. *Mon Dimanche* paraît chaque vendredi sous couverture en couleurs et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout, dans les gares et chez les libraires, marchands de journaux.

Envoi gratuit et franco des numéros spécimens sur simple demande à l'Administration, 14, rue Vulpian, Paris (XIII<sup>e</sup>).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 214<sup>e</sup> livraison (12 juillet 1913).

Le secret de la trahison, par Georges G. Toudouse. — La baguette magique et la découverte des sources, par Gabriel Renaudot. — Un corsaire de 13 ans, par Charles Géniaux. — Les paradoxes des grues électromagnétiques, par Daniel Bellet.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie.* — Sommaire du n<sup>o</sup> 2094, du 12 juillet 1913.

Oryctérope. — Nouveau procédé de métallisation Schoop. — Quelques moteurs d'aviation singuliers. — Calendrier perpétuel nomographique. — Nouveau réseau métropolitain. — Chronique. — Grossissement de la lune à l'horizon est-il une illusion d'optique ? — Académie des sciences. — Insectoscope pour l'examen microscopique des objets en relief. — Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 120 boul. Saint-Germain, Paris.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

## Applications générales de l'Électricité

### ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

### ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

### Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

### Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

### ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

## PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

## UN MONSIEUR

offre gratuitement à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

## Ateliers de Nickelage

de FUMEL (Lot-et-Garonne)

Argenture-Dorure

BRONZAGE & VERNISSAGE

CUIVRAGE, ÉMAILLAGE

Spécialités pour Vélos

POLISSAGE

Restauration de vieux bronzes

Chargement d'accumulateurs

Maison Recommandée

Cahors : Agent Général

M. BAUDIN, Electricien

## UN PRÊTRE

Indique gratuitement recettes infaillables pour guérir promptement et radicalement les Vices varicelleux, Plaies des Jambes, Eczéma, toutes maladies de la Peau et du cuir chevelu, Constipation, Vices du sang, Hémorroïdes, troubles du Retour d'âge, Epilepsie, Hystérie, toutes maladies du Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatisme. Ecrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Erville-la-Croix, Loiret.

## SAVON DES PRINCES DU CONGO

Mélangé-couleur des imitations. — V. VAISSIER.

## Représentants demandés

# LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XVII

Diane et Blanche

Et, pendant près d'une heure, elle resta à cette même place, immobile, muette, et dans un état de complet anéantissement physique et moral. Au bout de ce temps elle se releva, et avec des mouvements lents et en quelque sorte automatiques, pareils à ceux d'une somnambule en état de sommeil magnétique, elle prit le chemin du château. Elle était pâle comme une morte et ses grands yeux offraient une expression égarée presque effrayante. Heureusement le parc était désert et Diane put atteindre le château et regagner son appartement sans avoir rencontré personne. Arrivée là, elle entra dans un oratoire.

toire attenant à sa chambre à coucher et s'agenouillant sur un prie-Dieu, elle pleura longtemps en cachant sa tête dans ses mains et en élevant vers le Dieu de miséricorde son âme désespérée. La prière et les larmes rendirent un peu de calme à la pauvre femme. — Non ! balbutia-t-elle. Non, ce n'est pas possible, mon Dieu, et vous ne me punirez pas aussi cruellement d'une faute qui n'est pas la mienne, d'un crime dont je suis innocente !... Elle sortit de son oratoire, et poussant les verrous intérieurs de la porte de sa chambre à coucher, de façon à ne pouvoir être surprise par une arrivée imprévue, elle ajouta : — Si pourtant je m'étais trompée ! Si cette ressemblance fatale n'était qu'un jeu de mon imagination. — Voyons, voyons encore... Et, détachant de la chaîne de sa montre, une clef microscopique, elle fit jouer la serrure à secret d'un meuble d'ébène. Le meuble s'ouvrit. La livide pâleur de Diane avait encore augmenté.

XVIII

Le médaillon

La pâleur de Diane, avons-nous dit, augmentait, tandis que d'une main tremblante elle faisait jouer la serrure à secret du meuble d'ébène. Ce meuble s'ouvrit, découvrant

quatre tiroirs incrustés de cuivre, de nacre et de plomb par la main patiente d'un artisan, ou plutôt d'un artiste du XVI<sup>e</sup> siècle. Pendant quelques secondes la jeune femme demeura debout et immobile, l'œil fixe et le regard empreint d'indécision et d'effroi en face de ces tiroirs encore fermés. Ensuite, avec un geste de résolution désespérée, elle appuya son doigt sur une fleur de cuivre délicatement ciselée et qui formait la rosace d'une arabesque bizarre. Un bruit sec se fit entendre, pareil au craquement de la batterie d'un pistolet que l'on arme, et le tiroir, chassé par un ressort invisible, jaillit en avant. Ce tiroir contenait des écrins d'une grande valeur et d'autres précieux objets de toilette. Diane les enleva l'un après l'autre, de façon à ce que le tiroir restât vide. Elle toucha alors, non plus une arabesque de métal, mais une sorte de nœud qui semblait faire partie du bois lui-même. Une planchette d'ébène se souleva aussitôt, démasquant un double fond dont il était complètement impossible de soupçonner l'existence, à moins d'avoir été mis au fait des mystérieuses cachettes du vieux meuble. Ce double fond n'offrait que quel-

ques lignes de profondeur et contenait un seul objet, que Diane ne put toucher sans éprouver un tressaillement douloureux pareil à celui que la faible décharge d'une pile Volta jette dans les muscles et dans les nerfs. Cet objet, d'un très petit volume, était enveloppé d'un quadruple papier de soie. Madame Herbert défit lentement cette enveloppe et découvrit un médaillon, qui, dans un étroit cercle d'or, enfermait le portrait peint sur ivoire d'un homme jeune encore et d'une très remarquable beauté. Nos paroles seraient impuissantes pour rendre l'expression de son regard au moment où il s'arrêta sur ce portrait. L'œil effaré du condamné à mort n'exprime pas une plus profonde angoisse lorsqu'il se fixe sur les piliers rouges et sur la hideuse lunette de l'échafaud où sa tête va tomber sous l'acier du couperet fatal ! Nous connaissons déjà le portrait qui produisait sur Diane une aussi terrifiante impression : nous l'avons vu sur la poitrine de M. de Labardès au souper de Georges Herbert, et nous savons que dans l'effroyable nuit du 10 mai 1830, le lieutenant Marcel avait laissé ce médaillon aux mains crispées de la jeune fille qu'il venait tout à la fois de sauver et de perdre. A l'anneau du cercle d'or attenait

un morceau de ruban noir brisé. Diane examina longuement les traits si nobles et si expressifs du visage transporté sur l'ivoire par un pinceau moins savant sans doute que celui d'Isabey ou de madame Herbelin, mais consciencieux et fidèle, elle en étudia les linéaments les plus délicats, comme si elle s'était proposé la tâche de le reproduire de mémoire. A mesure que se prolongeait cet examen, la physionomie de la jeune femme devenait plus sombre, ses longues paupières s'abaissaient davantage sur ses yeux voilés de larmes. Enfin elle laissa tomber le médaillon en murmurant : — Non... Non... C'est impossible. Une semblable ressemblance ne saurait être un jeu du hasard ! Un fils seulement peut être ainsi la vivante image de son père ! C'est bien là le portrait du père de Raoul lui-même. En voyant cette miniature Blanche s'y tromperait. La pauvre enfant eût regardé l'image de celui qu'elle croit aimer. Blanche, Blanche, malheureuse fille d'une malheureuse mère, qu'as-tu donc fait à Dieu pour être ainsi punie, je ne dirai pas de mon crime, mais de mon malheur ? Oh ! vous qu'on nomme le Dieu de bonté, vous qu'on appelle le Dieu de justice, foudroyez-moi si vous voulez que je me fasse ! foudroyez-moi, car je vous blasphème ! Foudroyez-moi, car je crie vers vous

avec mon âme éperdue, avec mon cœur déchiré : Non, vous n'êtes pas bon ! Non, vous n'êtes pas juste ! En proie à un véritable paroxysme de délire, Diane saisit pour la seconde fois le portrait, elle le pressa entre ses mains frémissantes afin de l'anéantir, et elle s'écria presque à haute voix : — Ah ! puissé-je te briser ainsi, misérable et lâche auteur de tous les maux que je souffre, de tous les maux que souffrira mon enfant, ma fille bien-aimée. Madame Herbert froissait le médaillon avec rage. Le cercle d'or se détacha. L'ivoire, échappé de son alvéole de métal et de verre, roula sur le tapis. Diane fit un mouvement pour l'écraser sous le talon de sa bottine. Mais elle s'arrêta presque aussitôt. Le portrait était tombé la face contre terre, et il semblait à madame Herbert qu'elle voyait quelques mots écrits sur le revers de l'ivoire. Elle se baissa donc et elle releva le fragile ovale. Elle ne s'était pas trompée : l'ivoire portait en effet une ligne et une date. Voici la ligne : « Pour mon fils chéri, Raoul de Simeuse. » La date était celle-ci : « Novembre, 1827 ».

(A suivre).

Etudes de M<sup>e</sup> ROUSSILLE, Notaire à Latronquière et de M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot) (Successor de M<sup>es</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET)

# VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au **Dimanche Dix Août mil neuf cent treize**, à deux heures du soir, en la mairie de Calviac, par devant M<sup>e</sup> ROUSSILLE, Notaire à Latronquière.

En exécution d'un jugement de défaut rendu entre parties, par le tribunal civil de Figeac le onze juin mil neuf cent treize, enregistré et signifié. Il sera procédé, le dimanche dix août mil neuf cent treize, à deux heures du soir, en la mairie de Calviac et par devant M<sup>e</sup> ROUSSILLE, notaire à Latronquière, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions des époux Pierre GRENIER et Justine ALBE, en leur vivant, propriétaires demeurant ensemble au Mazet, commune de Calviac. Cette vente est poursuivie à la requête de : Monsieur Frédéric GRENIER, propriétaire, demeurant à Comiac. Licitant ayant M<sup>e</sup> NUVILLE pour avoué. D'une part. Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de : 1<sup>o</sup> Monsieur Jean GRENIER, marchand de vins, demeurant à Paris, rue Hippolyte-Maindron, n<sup>o</sup> 45 ; Co-licitant ayant M<sup>e</sup> BRU pour son avoué. D'autre part. Et : 2<sup>o</sup> Madame Irma GRENIER, sans profession et M. Armand VIALLETTE son mari, demeurant ensemble route de Montrouge, n<sup>o</sup> 110 à Gentilly (Seine). 3<sup>o</sup> Mademoiselle Angéline GRENIER, domestique, demeurant à Paris, rue Delambre, n<sup>o</sup> 22. 4<sup>o</sup> Madame Maria GRENIER, sans profession, et M. Pierre LAVERGNE, son mari, demeurant ensemble Avenue Carnot, n<sup>o</sup> 8, à Cenon près Bordeaux, (Gironde). 5<sup>o</sup> Mademoiselle Marie GRENIER, demeurant à Théluson Lodge Aldeburgh On Cœa Suffolk (Angleterre). Co-licitants ayant M<sup>e</sup> NUVILLE pour leur avoué. D'autre part. Et : 6<sup>o</sup> Madame Louisa GRENIER, sans profession et Monsieur Germain COUDERC, son

mari, demeurant ensemble à Belmont, commune de Comiac. Co-licitants défaillants. D'une dernière part. **DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE** TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES **Lotissement ET MISES A PRIX** **Premier lot** Le premier lot comprendra : 1<sup>o</sup> une bruyère située au lieu dit « Algas » commune de Calviac, n<sup>o</sup> 417 section B. du plan cadastral de cette commune, de contenance environ neuf ares trente centiares ; 2<sup>o</sup> un pré situé au même lieu n<sup>o</sup> 430 section B. du plan, de contenance environ vingt-trois ares, quatre-vingt-dix centiares ; 3<sup>o</sup> un pré situé au lieu dit « Aux Travers » commune de Calviac, n<sup>o</sup> 431 section B. du plan, de contenance environ soixante-neuf ares cinquante centiares ; Ces trois immeubles confrontent au Nord avec ruisseau d'Escamels, à l'Est avec Lafage, au Midi à Lafage, Noygues et Couderc et à l'Ouest à Canet. 4<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Pré des Viales » n<sup>o</sup> 373 section B. du plan de cette commune, de contenance environ quarante ares cinquante centiares ; 5<sup>o</sup> un bois situé au même lieu n<sup>o</sup> 374 section B. du plan, de contenance environ sept ares cinquante centiares ; 6<sup>o</sup> un pré situé au même lieu n<sup>o</sup> 389 section B. du plan, de contenance environ soixante-neuf ares cinquante centiares ; Ces trois derniers immeubles confrontent au Nord et au Couchant avec Grenier, au Midi

avec Canet, et à l'Est à Lafage et Montbertrand. 7<sup>o</sup> une châtaigneraie située au lieu dit « Pièce Longue » commune de Calviac, n<sup>o</sup> 494 section B. du plan cadastral, de contenance environ vingt-cinq ares soixante centiares, confrontant au Nord avec Roudergue, à l'Est avec Noygues, au Midi avec Roudergue et à l'Ouest avec Clamagrand. La mise à prix de ce lot sera de six cents **600** francs ci... **Deuxième lot** Le deuxième lot comprendra : 1<sup>o</sup> une bruyère située au lieu dit « La Devèze Barrade » commune de Calviac, n<sup>o</sup> 31 section D. du plan cadastral de la dite commune, de contenance environ cinquante-deux ares ; 2<sup>o</sup> une pâture située au même lieu n<sup>o</sup> 32 section D. du plan, de contenance environ trente-sept ares, cinquante centiares ; 3<sup>o</sup> un bois situé au même lieu n<sup>o</sup> 33 section D. du plan, de contenance environ vingt-trois ares, cinquante centiares ; 4<sup>o</sup> une pâture située au même lieu, n<sup>o</sup> 34 section D. du plan, de contenance environ douze ares cinquante centiares ; 5<sup>o</sup> une bruyère située au même lieu, n<sup>o</sup> 35 section D. du plan, de contenance environ soixante-deux ares soixante centiares ; 6<sup>o</sup> une bruyère située au même lieu, n<sup>o</sup> 37 section D. du plan, de contenance environ dix-huit ares vingt centiares ; 7<sup>o</sup> une bruyère située au même lieu, n<sup>o</sup> 20 section D. du plan, de contenance environ cinquante-sept ares, vingt centiares. Le tout confrontant au Nord avec Couderc et Valade, au Levant avec Valade et Dumas, au Midi avec Dumas, et à l'Ouest avec Dumas. La mise à prix de ce lot sera de mille francs **1.000** francs ci... **Troisième lot** Le troisième lot comprendra : 1<sup>o</sup> un pré situé au lieu dit

« Pré de Lafon », commune de Calviac, n<sup>o</sup> 559 section B. du plan, de contenance environ vingt-six ares ; 2<sup>o</sup> un pré situé au même lieu, n<sup>o</sup> 560 section B. du plan, de contenance environ trente-deux ares, quatre-vingt centiares ; 3<sup>o</sup> une bruyère située au même lieu, n<sup>o</sup> 561 section B. du plan, d'une contenance environ neuf ares, quatre-vingt-dix centiares ; 4<sup>o</sup> une terre située au même lieu, n<sup>o</sup> 562 section B. du plan, de contenance de vingt-un ares, quarante centiares ; 5<sup>o</sup> une bruyère sise au même lieu, n<sup>o</sup> 563 section B. du plan, de contenance environ vingt-deux ares soixante-dix centiares ; 6<sup>o</sup> une terre située au même lieu, n<sup>o</sup> 565 section B. du plan, de contenance environ trente-cinq ares vingt centiares ; 7<sup>o</sup> une bruyère située au lieu dit « Lavadou » commune de Calviac, n<sup>o</sup> 299 section B. du plan, de contenance environ cinq ares vingt centiares ; Le tout confrontant à l'Est avec Lacaze, Viguié et Couderc, au Midi avec chemin et Noygues, à l'Ouest à Noygues et au Nord à Lafage. La mise à prix de ce lot sera de mille fr. **1.000** francs ci... **Quatrième lot** Le quatrième lot comprendra : 1<sup>o</sup> un sol de maison et pâtus situés au lieu dit « Lavadou », commune de Calviac, n<sup>o</sup> 291 section B. du plan, de contenance environ un are quarante centiares ; 2<sup>o</sup> un sol étale et pâtus situés au même lieu, n<sup>o</sup> 292 section B. du plan, de contenance environ trois ares cinquante centiares ; 3<sup>o</sup> une maison à trois ouvertures, comprenant un étage et une cave, un fournil attenant à la dite maison, le tout en bon état et couvert en tuiles rouges ; un puits et une grange couverte en chaume, le tout se trouvant sur les sols ci-dessus décrits ; 4<sup>o</sup> une terre située au lieu dit

« Lavadou » n<sup>o</sup> 293 section B. du plan, de contenance environ trente-quatre ares vingt centiares ; 5<sup>o</sup> une terre située au même lieu, n<sup>o</sup> 294 section B. du plan, de contenance environ vingt ares cinquante centiares ; 6<sup>o</sup> une terre située au même lieu, n<sup>o</sup> 295 section B. du plan, de contenance environ douze ares dix centiares ; 7<sup>o</sup> un pré situé au lieu dit « Pré de la Lande » commune de Calviac, n<sup>o</sup> 577 section B. du plan cadastral de cette commune de contenance environ neuf ares trente centiares ; 8<sup>o</sup> un pré situé au même lieu n<sup>o</sup> 578 section B. du plan, de contenance environ quinze ares soixante-dix centiares ; Le tout confrontant au Nord avec Noygues et Lafage, à l'Est à Couderc au Midi avec Lafage, chemin et Noygues et à l'Ouest avec Lafage. La mise à prix de ce lot sera de quinze **1.500** francs fr. ci... **Cinquième lot** Le cinquième lot comprendra : 1<sup>o</sup> une bruyère située au lieu dit « Champ de Maziol » commune de Calviac, n<sup>o</sup> 184 section B. du plan cadastral de cette commune, de contenance environ un hectare, soixante-dix ares, soixante centiares ; 2<sup>o</sup> un pré situé au même lieu, n<sup>o</sup> 185 section B. du plan, de contenance environ trente-neuf ares. Le tout confrontant au Nord avec Montbertrand, à l'Est au même, et Couderc, au Midi et à l'Ouest avec Noygues. La mise à prix de ce lot sera de sept cents **700** francs ci... **Sixième lot** Le sixième lot comprendra : 1<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Champ de Maziol » commune de Calviac, n<sup>o</sup> 182 section B. du plan cadastral de cette commune, de contenance environ quatre ares ;

2<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Puech d'Astralou » même commune, n<sup>o</sup> 270 section B. de contenance environ vingt-quatre ares trente centiares. Ces deux articles confrontent au Nord avec Montbertrand, à l'Est avec Lacaze, au Midi avec chemin et à l'Ouest avec Montbertrand. 3<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Pré de Maulicou », même commune n<sup>o</sup> 210 section B. du plan, de contenance environ trente-cinq ares soixante centiares ; 4<sup>o</sup> un pré situé au même lieu n<sup>o</sup> 211 section B. du plan de contenance environ vingt-six ares, quatre-vingt-dix centiares ; Ces deux articles confrontent au Nord avec Couderc, à l'Est avec Montbertrand, au Midi avec Clamagrand, et à l'Ouest avec Noygues ; 5<sup>o</sup> une bruyère située au lieu dit « Pech de Bois » même commune n<sup>o</sup> 195 section B. du plan, de contenance environ trente ares quatre-vingt centiares ; confrontant au Nord avec Montbertrand, à l'Est avec chemin, au Midi et à l'Ouest avec Montbertrand. La mise à prix de ce lot sera de cinq cents **500** francs ci... **CLAUSE DE RÉUNION** Après leur adjudication partielle les six lots ci-dessus seront remis aux enchères en bloc, en un seul lot, sur clause de réunion, sur la mise à prix formée par le montant total des adjudications partielles et de la mise à prix des lots non enchéris s'il y en a. Si cette nouvelle mise à prix est couverte, les adjudications partielles seront nulles et non avenues, dans le cas contraire, elles seront définitives. Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Calviac, canton de Latronquière, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver. Le cahier des charges clauses et conditions de la vente dressé par le dit M<sup>e</sup> ROUSSILLE, notaire, commis à cet effet, le cinq juillet mil neuf cent treize, a été déposé en l'étude du dit M<sup>e</sup> ROUSSILLE, notaire à Latronquière, où chacun peut en prendre connaissance. Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure, sus-indiqués, en six lots, composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix ci-après savoir : Le premier lot de six cents fr. **600** francs ci... Le deuxième lot de mille fr. **1.000** francs ci... Le troisième lot de mille fr. **1.000** francs ci... Le quatrième lot de quinze cents fr. **1.500** francs ci... Le cinquième lot de sept cents francs ci... **700** francs ci... Le sixième lot de cinq cents fr. **500** francs ci... Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication. Pour extrait certifié véritable : Figeac, le dix juillet mil neuf cent treize. **L. NUVILLE,** Avoué. Cahors, Imp. A. COUESLANT

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> ROUSSILLE, Notaire à Latronquière, chargé de la vente, et à M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Labernade.